Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260129-2026_01_003-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 29 janvier, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame Marie-Thérèse CABON, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Monique DELANNOY, Gilbert PROVOST, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Myriam PIERRE, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Annie EHANNO, Shakouna DIQUÉLOU, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/01/2026
Etienne LAURENT donne pouvoir à Benjamin VILAIN, en date du 26/01/2026
Fabrice LE BOT donne pouvoir à André ALLIO, en date du 26/01/2026
Emilie PONDARD donne pouvoir à Philippe MAIRE, en date du 26/12/2025

Date de convocation : 21/01/2026 Date d'affichage convocation : 22/01/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 5 février 2026

Mme Christine LE CADRE a été désignée **secrétaire de séance.**

Délibération 2026 01 003
DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DETR : EXTENSION DU CLOS DES MOINES POUR 2 TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

M. Bruno HUBERT, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'extension du Clos des Moines pour deux terrains de tennis couverts.

Inscrit dans le cadre du CRTE, ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité par la Direction aménagement de Morbihan Habitat dans laquelle plusieurs scénarios ont été proposés.
A réception de cette étude, un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, de représentants du club et de la Fédération Française de tennis s'est réuni pour présentation des différentes options et choix du programme le plus adapté et réalisable financièrement.

Le montant des travaux est évalué à 1 200 000 € HT.

Par délibération N°2025-11-002 du 6 novembre 2025, le Conseil Municipal a autorisé le maire à engager une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour retenir un maître d'œuvre.
Par délibération N°2026-01-002B du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'Atelier Chanéac Architecture, située à Cesson-Sévigné, pour un montant HT de 66 000 € et a autorisé Mme la Maire à engager avec le cabinet retenu toutes les démarches relatives à ce projet d'extension et à signer tous documents relatifs audit projet.

PRESENTATION DU PROJET
Enjeux :
- Proposer des terrains de tennis supplémentaires afin d'accueillir les adhérents de plus en plus nombreux

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260129-2026_01_003-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

- Renforcer la capacité du site à accueillir des compétitions et des événements, et consolider son rôle au sein de la vie du club.
- Disposer d'un bâtiment fermé mais non chauffé, compromis efficace entre confort d'usage, coût de construction et maîtrise des dépenses d'exploitation.

Projet d'Aménagement :
Sur la base de ces échanges, l'opération envisagée consiste en :

- La création de deux terrains de tennis couverts,
- Une toiture permettant l'installation de panneaux photovoltaïques,
- Eventuellement une coursive supérieure, permettant une vue sur les 2 terrains.

PLANNING DE TRAVAUX

Réalisation des travaux :

- Démarrage des travaux : 01/06/2026
- Achèvement des travaux : 30/06/2027

Ce projet est susceptible de bénéficier de ce soutien financier de l'Etat au titre de travaux sur les équipements sportifs. La dépense subventionnable maximale HT est fixée à 200 000 €. Un financement de 54 000 € au titre de la DETR est sollicité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Acquisitions immobilières	- €	**Aides publiques (sous-total) :**	54 000 €	4.01%
Etudes/Diagnostics	11 425.00 €	Etat DETR	54 000 €	4.01%
Maîtrise d'oeuvre	66 000.00 €	Etablissements publics	- €	
Travaux	1 207 740.00 €	Autres	- €	
Aléas travaux	60 000.00 €	**Aides non publiques**	100 000 €	7.43%
		FFT	100 000 €	7.43%
		Autofinancement (sous-total) :	1 191 165 €	88.55%
		Fonds propres	1 191 165 €	88.55%
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
TOTAL	1 345 165.00 €	TOTAL	1 345 165.00 €	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260129-2026_01_003-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la réalisation du projet global présenté estimé à 1 345 165 € HT ;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement exposé ;
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 telle que présentée dans le plan de financement.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Christine LE CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)